

=====  
Le Conseil Municipal se réunira en Salle du Conseil  
**Séance du vendredi 15 décembre 2023 à 19h**

*Affiché le 08/12/2023*

\*\*\*\*\*

**Session Ordinaire  
ORDRE DU JOUR**

- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2023

**Finances**

- Décision modificative budgétaire n°2
- Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
- Versement anticipé de la subvention 2024 au CCAS
- Tarifs du port de plaisance
- Tarifs de la Réserve Ornithologique
- Convention avec la commune de Biganos pour le renforcement du dispositif estival de la gendarmerie pour l'année 2023
- Convention avec la commune de Gujan-Mestras pour l'hébergement dans le cadre du renforcement du dispositif estival de la gendarmerie pour l'année 2023

**Travaux et aménagements**

- Convention avec la commune de Gujan-Mestras pour la réalisation de travaux de sécurisation de la voirie
- Convention avec le SIBA relative à la gestion du système d'endiguement de la Réserve Ornithologique du Teich
- Sollicitation d'un fonds de concours de la COBAS pour la construction d'un ALSH et l'extension de l'Espace Jeunes
- Sollicitation de subventions pour la construction d'un ALSH et l'extension de l'Espace Jeunes

**Urbanisme et environnement**

- Finalisation de la vente de cinq terrains communaux allée de Cantelaude afin de favoriser, sur la commune, l'accession sociale à la propriété
- Cession de terrains communaux - CO87
- Mise en œuvre du changement d'usage des locaux d'habitation en meublés touristiques de courte durée
- Institution de la procédure d'enregistrement des locations de meublés de tourisme

**Ressources Humaines**

- Extension du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au bénéfice des agents de la commune
- Avenant à la convention du 11 janvier 2022 signée avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
- Ouverture de postes
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus

**Enfance et jeunesse**

- Sollicitation du Département pour le renouvellement de l'opération « objectif nage »
- Communication des décisions municipales prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales